

### ANNEXE 3 : Mandat en vue du dépôt de plusieurs candidatures<sup>35</sup>

Election municipale de la commune de : .....

Nous déclarons sur l'honneur mandater la personne ci-dessous désignée, aux fins qu'elle dépose auprès des services préfectoraux le dossier de nos déclarations de candidature à l'élection municipale, dont les scrutins sont prévus les 15 et 22 mars 2020.

<p><b>Cadre réservé au mandataire (le déposant) :</b></p> <p>Nom : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Né(e) le : ..... à .....</p> <p>Signature du mandataire :</p>
---

**MANDANTS (les candidats) :**

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....	Fait à : ..... Le : ..... Signature
Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....	Fait à : ..... Le : ..... Signature
Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....	Fait à : ..... Le : ..... Signature
Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....	Fait à : ..... Le : ..... Signature
Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....	Fait à : ..... Le : ..... Signature
Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....	Fait à : ..... Le : ..... Signature
Nom : ..... Prénom : .....	Fait à : ..... Le : .....

<sup>35</sup> Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire et plurinominal (les suffrages sont décomptés individuellement).



**ANNEXE 4 : Nomenclature des catégories socioprofessionnelles pour le répertoire  
national des élus et les candidatures**

Code	Libellé
	11 Agriculteurs sur petite exploitation
	12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
	13 Agriculteurs sur grande exploitation
	21 Artisans
	22 Commerçants et assimilés
	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
	31 Professions libérales
	33 Cadres de la fonction publique
	34 Professeurs, professions scientifiques
	35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
	37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
	38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
	42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
	43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
	44 Clergé, religieux
	45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
	47 Techniciens
	48 Contremaîtres, agents de maîtrise
	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
	53 Policiers et militaires
	54 Employés administratifs d'entreprise
	55 Employés de commerce
	56 Personnels des services directs aux particuliers
	62 Ouvriers qualifiés de type industriel
	63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
	64 Chauffeurs
	65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
	68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
	69 Ouvriers agricoles
	71 Anciens agriculteurs exploitants
	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
	74 Anciens cadres
	75 Anciennes professions intermédiaires
	77 Anciens employés
	78 Anciens ouvriers
	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	83 Militaires du contingent
	84 Elèves, étudiants
	85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
	86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)